

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize, le dix-sept octobre, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Bernard PUISSANT

Etaient Présents : PUISSANT Bernard – TRIPOZ Jean Pierre - HISSELLI Alain - LIMANDAS Claudette – BERARD Mathieu – CHASSIGNOL Valérie - FLAMIN Didier – DAUDE Sandrine CORTET Michel - GARNIER Anne-Marie – BOUCHISSE Nathalie

Absents excusés : BERNIGAUD Roland (Procuration à Bernard PUISSANT)
TRUCHOT Evelyne
GRIZARD Denis

Absents : FERNANDEZ Claude
MINASSIAN Guy

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
Claudette LIMANDAS est nommée secrétaire de séance.

Roland BERNIGAUD a transmis une remarque concernant le rendu du conseil du 12/09/2013 : il signale qu'il avait justifié son absence à cette séance compte tenu de sa participation au conseil communautaire de la communauté de communes en accord avec la mairie.

Après cette réflexion, le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande à modifier l'ordre du jour pour ajouter la délibération de la suppression de l'article 63 du projet de la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové).
Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

AVIS SUR ARRET DU PROJET DU PLU DE SAINT NIZIER LE DESERT

La commune de St Nizier le Désert a prescrit la révision de son PLU le 07/02//2005. Le P.A.D.D a été mis en débat le 19/04/2013 et le projet de PLU arrêté le 18/07/2013. A cette étape, il est demandé aux communes limitrophes de donner un avis sur le projet.

Présentation par Jean Pierre TRIPOZ du CD de la révision du PLU de St Nizier le Désert.

Le Maire rappelle que les servitudes communes entre St Paul de Varax et St Nizier le Désert sont le bief de St Nizier le Désert, les sentiers pédestres et le curage des fossés d'intérêt général.
La mise en place de la gestion des eaux pluviales ne devrait pas avoir pour effet d'augmenter le débit du bief de St Nizier le Désert.

Au vu du dossier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de DELIVRER un avis favorable à l'arrêt projet du PLU de la commune de St Nizier le Désert.

CONVENTION DU RASED

Le Maire rappelle que le RASED est un réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté, composé d'une psychologue scolaire et d'un enseignant spécialisé.

L'intervention est à la demande des enseignants pour intervenir auprès des élèves en difficulté scolaire.

L'objet de la convention permet au RASED de disposer d'un budget de fonctionnement pour l'exercice de leur mission. Cette convention vient prolonger celle existante et est valable pour une durée de 3 années. La participation s'élève à 30 € par classe, soit 120 € de cotisation annuelle pour l'année 2013 compte tenu des 4 classes concernées à l'école élémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE D'AUTORISER le Maire à signer la convention avec le RASED et AUTORISE le versement de 120 € à cet organisme.

DECISION MODIFICATIVE POUR INTEGRATION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC « Lot le Moulin »

Jean-Pierre TRIPOZ rappelle qu'une convention de mandats a été signée avec le SIEA pour les travaux d'éclairage public :

- Rue des magnolias
- Lotissement le moulin

Dans ce cadre, c'est le SIEA qui entreprend les démarches pour encaisser les subventions et qui règle directement le fournisseur qui intervient sur les travaux d'éclairage public.

A l'issue de cela, il facture à la commune le montant restant dû après déduction des subventions perçues. La commune est néanmoins compétente pour solliciter le FCTVA sur ces travaux. Pour cela, il est nécessaire d'intégrer dans l'exercice 2013 le montant total des travaux pour récupérer la TVA., soit le montant des subventions du SIEA et du Conseil Général.

Jean-Pierre TRIPOZ précise que l'intégration du montant des subventions perçues par le SIEA concernant les travaux « Rue des magnolias » a déjà été réalisée en 2012, il reste donc à intégrer les écritures liées à celle du « Lotissement du Moulin ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'effectuer une décision modificative du budget comme suit :

7 302.50 € au compte 1323 titre Investissement opération d'ordre
49 700.40 € au compte 1325 titre Investissement opération d'ordre
57 002.90 € au compte 2315 mandat Investissement opération d'ordre

Ceci afin d'intégrer le montant des subventions du Syndicat d'Electricité de l'Ain et celui du Conseil Général dans l'exercice 2013 pour permettre à la commune de récupérer la TVA sur le montant total des travaux en 2015.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le trésorier de Villars les Dombes nous informe avoir des incohérences sur des exercices très anciens sur un compte 21531, enregistré pour des opérations sur réseau d'eau sur budget assainissement.

Afin de régulariser ces écritures, compte tenu que ces travaux ne concernent pas directement le réseau d'eau, il y a lieu de procéder à une décision modificative du budget :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'effectuer une décision modificative du budget assainissement comme suit :

9 517.19 € au compte 21531 titre investissement opération d'ordre
9 517.19 € au compte 21538 mandat investissement opération d'ordre

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET POUR REGULARISATION DETTE LAGUNE

Le trésorier de Villars les Dombes nous a rappelé par courrier que les emprunts liés à la lagune repris par la communauté de communes via une convention ont été mal comptabilisés en 2003. L'ajustement des comptes a permis de faire ressortir une différence de 10 419.81 € en 2003 et de 2 976.70 €. Afin de solutionner définitivement les écarts, il propose, suite à une expertise supplémentaire avec le bureau SPL de la DDFIP, une régularisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'effectuer une décision modificative du budget comme suit :

2 976.70 € au compte 1641 mandat d'investissement opération d'ordre de section à section
2 976.70 € au compte 778 Titre de fonctionnement opération d'ordre de section à section

10 419.81 € au compte 1641 mandat d'investissement opération d'ordre intérieur section
10 419.81 € au compte 27635 titre investissement opération d'ordre intérieur section

-10 500 € au compte 678 dépense fonctionnement
+10 500 € au compte 27635 dépense investissement
+10 500 € au compte 023 virement à section investissement
+10 500 € au compte 021 virement de la section fonctionnement

RAPPORT D'ACTIVITES SEMCODA

Le Maire présente le rapport de gestion de l'année 2012 de la SEMCODA.

Après avoir entendu ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'adopter le rapport de gestion 2012 de la SEMCODA.

PROJET DE LOI ALUR

Le Maire fait part que le 17/09/2013, les députés ont adopté la loi A.L.U.R (Accès au logement et à un urbanisme rénové) avec un article N° 63 dotant de plein droit de la compétence de réalisation des plans locaux d'urbanisme, les communautés d'agglomération et des communes. C'est le Maire le plus compétent pour gérer le développement du territoire communal.

Cette loi lui ôterait tout pouvoir de maîtriser le devenir de la commune en supprimant son autorité et sa légitimité.

La compétence urbanisme doit rester communale en s'intégrant aux règles élaborées par les SCOT.

Le Maire propose la demande de suppression de l'article N° 63 de la loi ALUR et suggère de signer la pétition de l'association des Maires Ruraux de France.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de demander la suppression de l'article N° 63 de la loi ALUR

DECIDE de signer la pétition de l'association des Maires Ruraux de France

COMPTES RENDUS DIVERS

Bilan Centre Aquatique de la communauté de communes

3 249 élèves ont été accueillis avec 83 séances prodiguées
25 876 entrées payantes pour les campeurs et autres
Le chiffre d'affaires s'élève à 90 585 €

Assemblée Générale du Syndicat Veyle Vivante

Mathieu BERARD informe que le premier contrat se termine et le Syndicat Mixte Veyle Vivante est actuellement engagé dans l'élaboration du nouveau Contrat de Rivière Veyle, qui se poursuivra sur l'année 2014. Dans ce but, des groupes de travail thématiques ont été mis en œuvre :

- Groupe « milieux aquatiques et ouvrages »
- Groupe « assainissement non-collectif »
- Groupe « fossés et chaînes d'étangs »
- Groupe « qualité de l'eau et pollutions diffuses » et « aménagement du territoire ».

Mathieu BERARD informe que le coût de la contribution est d'environ 5 € par habitant et signale que la commune pourra prétendre à des subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil Général en matière d'assainissement.

Commission géographique d'échange de Dagneux - Syndicat d'Electricité de l'Ain

Jean-Pierre TRIPOZ fait part des informations concernant l'avancement de la couverture du très haut débit (fibre optique) sur le département de l'Ain.

Il est prévu qu'en 2014, 170 communes soient couvertes et qu'en 2020, 90 % de la population soit raccordée.

Ces travaux représentent un coût d'investissement de 350 millions d'euros pour l'ensemble du département.

Jean Pierre TRIPOZ informe que Numéricable a annoncé avec le SIEA une nouvelle offre performante de service Très Haut Débit sur le réseau public en fibre optique. Cette offre a été déployée à titre expérimental dans des foyers de l'Ain. L'opération s'est déroulée avec succès et Numéricable a entamé des discussions pour proposer cette offre de service sur tout le département.

Compte rendu Helianthe

Jean Pierre TRIPOZ informe que dans le département de l'Ain, des familles participent à un concours « défi économies d'énergie » par des gestes simples du quotidien au niveau du chauffage et de l'électricité, dans le but de réduire les factures énergétiques.

Compte rendu GRDF

Jean Pierre TRIPOZ fait part des énergies renouvelables de la production du biogaz et les modalités d'injection de celui-ci dans le réseau gaz de ville.

Compte rendu Conseil d'école

Valérie CHASSIGNOL informe que les effectifs comptent un élève de plus qu'à la rentrée. Une discussion autour du rythme scolaire a été engagée.

Compte rendu de la réunion à Romans le 11/10/2013

L'appel à projet au titre de la dotation territoriale 2014 pour les investissements communaux et intercommunaux est lancé. Les travaux qui seront retenus concernent ceux qui débiteront en 2014.

Une présentation des projets communaux et intercommunaux de Dombes Val de Saône a été faite.

Evelyne TRUCHOT a présenté pour Saint Paul de Varax un projet d'aménagement de jeux extérieurs pour enfants qui a été retenu par le Conseil Général. Le montant de la subvention est de 15 % soit 2 508 €.

Redécoupage cantonal : Le Maire fait part que le ministère de l'intérieur a élaboré un projet de redécoupage cantonal qui devrait être applicable en 2015. Quatre communes appartenant au canton de Villars les Dombes actuellement (Marlieux, La Chapelle du Chatelard, St Germain et St Paul de Varax) pourraient être rattachées au canton de Chatillon sur Chalaronne.

Modification des dates de l'enquête publique du PLU suite à une non parution de l'annonce légale dans le journal « le Progrès ». 2 parutions gratuites ont été négociées pour refaire paraître ces annonces.

La durée de la consultation de l'enquête publique est fixée du 12/11/2013 au 17/12/2013.
Les jours où le commissaire enquêteur sera disponible en mairie sont les suivantes :

Samedi 16/11/2013 de 9 H à 12 H

Jeudi 28/11/2013 de 9H à 12 H

Vendredi 06/12/2013 de 14 H 30 et de 17 H 30

Mardi 17/12/2013 de 14 H 30 et de 17 H 30

Compte rendu de l'entrevue avec Mme Romand, directrice de l'ADAPEI et de Mr Boulangé

Lors de cette entrevue ont été évoquées diverses pistes pour la sécurisation du site de la part de l'ADAPEI :

- Une signalisation pour la circulation des personnes à mobilité réduite
- Une signalisation pour le passage protégé des salariés (du parking à l'établissement)
- Un positionnement de feu clignotant

INFORMATIONS DU MAIRE

-Signature de la convention avec ARVE lotissement et le Syndicat Ain Veyle Revermont pour les travaux d'alimentation d'eau potable.

-l'inauguration de l'extension de l'ADAPEI est fixée au mercredi 06/11/2013 à 15 H.

-Lancement de l'étude pour accessibilité à la Poste

-Les travaux d'enrobés de la voirie au lieudit la Sablonière, pris en charge par la communauté de communes sont achevés.

-Une présentation des conclusions de l'étude de faisabilité dans le cadre du PNR (Parc Naturel Régional) sera faite le 21/10/2013 à Chalamont.

-La présentation du livre blanc de la filière piscicole est prévue le 19/10/2013 à 9 H 30 à l'étang de la Croix

-la date des élections municipales est fixée au 23 et 30 mars 2014.

-Une présentation du projet de lotissement par Dynacité est fixée au mardi 29/10/2013 à 10 H 30

- Les vœux de la municipalité se dérouleront le 10/01/2014 à 19 H à la salle des fêtes.
- Les travaux d'exhumation au cimetière sont achevés.
- La cérémonie du 11 Novembre se déroulera à 10 H30.
- Le dossier de la vente du bâtiment de la coopérative de St Paul a été confié à l'EPF « Etablissement Public Foncier ».
- Les travaux d'alimentation d'eau potable au lieudit « Les roussières » ont nécessité un déplacement du poteau incendie
- La mairie sera fermée le samedi 2 novembre. Le prochain conseil est fixé au jeudi 21/11/2013 à 20 H 15